



Le Directeur Général
N.I.F. A 0707219 F

COMMUNIQUE N° 01/ 005 /DGI/DG/IS/BSE/NK/2019

LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS INFORME LES CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES ET DU CENTRE DES IMPOTS DE KINSHASA, DE LA MISE EN CIRCULATION, A LA SUITE DU DECRET N° 18/041 DU 24 NOVEMBRE 2018 FIXANT LES TAUX DE COTISATIONS DUES A LA CAISSE DE SECURITE SOCIALE, A PARTIR DE L'ECHEANCE DU MOIS DE FEVRIER 2019 RELATIVE AUX REMUNERATIONS VERSEES AU TITRE DU MOIS DE JANVIER 2019 D'UN NOUVEAU MODELE DE DECLARATION UNIQUE DES IMPOTS, COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS PATRONALES SUR LES REMUNERATIONS.

LADITE DECLARATION PEUT ETRE OBTENUE AUPRES DES SERVICES SUS-EVOQUES OU TELECHARGEE A PARTIR DU SITE WEB DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS DANS L'ADRESSE www.dgi.gouv.cd.

FAIT A KINSHASA, LE 02 FEV 2019

SELE YALAGHULI